

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc VAN ACKER, Maire.

PRESENTS : Mesdames Martine OPERON, Anick CAZIER, Aurélie VERLEYE, Messieurs Jean TILLIER, Benoît JOLY, Thibaut QUENTIN, Jérôme PARIZE, Camille KASTELYN, Bernard LE CONTE.

ABSENT NON EXCUSE : Madame OLIVIER Brigitte

Madame Aurélie VERLEYE est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Lecture est faite du compte rendu de la séance précédente. Monsieur Le Maire indique qu'il a pris contact avec l'entreprise ROUSSEL pour les problèmes d'évacuation des eaux pluviales dans la rue Paul Boulanger. Celle-ci va intervenir et corriger les problèmes persistants. N'appelant aucune objection ou remarque, le registre est signé par la secrétaire de séance et Monsieur Le Maire.

Le Conseil municipal passe à l'Ordre du jour.

PLUIH

Monsieur le Maire indique que ses adjoints et lui-même se sont rendus à une réunion organisée à la CCOP concernant le PLUIH. Il présente au conseil municipal les cartes, réalisées par la CCOP, du futur PLUIH. L'ensemble du conseil est amené à étudier ces cartes et à faire remonter les éventuelles erreurs. Quelques problèmes sont soulevés et seront donc transmis à la CCOP lors d'une prochaine réunion de travail.

SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

La trésorerie alerte sur la situation des comptes de la commune. Les budgets de certains postes vont être dépassés ou le sont déjà. Ceci est en partie dû à des factures 2024 qui n'ont pas été payées et qui impactent donc le budget 2025. A noter, à titre d'exemple, une facture de 20 000 € datant de 2024 à payer au SIRS ou encore une facture de 2022 d'un montant de 2740 €. La trésorerie demande au conseil municipal de réaliser des décisions modificatives du budget pour augmenter certains postes.

La totalité des conseillers vote POUR :

- Le remboursement de la ligne de trésorerie de 50 000 € et la création d'une nouvelle ligne de trésorerie de 35 000 €
- La décision modificative permettant d'augmenter de 10 000 € les charges à caractère général (chapitre 011)
- La décision modificative permettant d'augmenter de 24 000 € les charges de gestion courante (chapitre 65)
- La décision modificative permettant d'augmenter de 1 000 € les charges financières (chapitre 66)
- La décision modificative permettant d'augmenter de 10 000 € les charges de personnel (chapitre 012)

Monsieur le Maire indique également que la commune a des retards de paiement sur de nombreuses factures.

Compte tenu de sa situation financière, la commune est signalée en difficulté par la préfecture.

FETES et CEREMONIES

Un contrôle de la salle des fêtes a été réalisé. Tout est parfait. La salle respecte les conformités demandées.

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 septembre 2025

Monsieur le Maire expose la recette de la buvette de la fête foraine de juillet 2025. Elle est de 590,95 €. Les dépenses s'élèvent à 333,24 € ; soit un bénéfice de 257,71 €.

Monsieur le Maire indique que le cahier de la caisse de la commune n'est plus alimenté depuis 2022 et que la caisse contenant les espèces a disparu. La caisse est gérée par la deuxième adjointe et conservée en sécurité par la secrétaire en mairie. Courant juin, Monsieur le Maire demande à avoir accès à la caisse. Il lui est répondu qu'une nouvelle caisse a été mise en place du fait de la disparition de la caisse qui était en place depuis toujours.

Monsieur le Maire en fonction depuis novembre 2024 n'est avisé qu'en juin 2025 de la disparition de la caisse. Celle-ci est alimentée par des opérations de buvette telle la fête au village et par les paiements en espèces des locations de la salle des fêtes. Anick Cazier indique, après calcul, que pour ce qui concerne les locations, c'est 3190€ que devait contenir la caisse car aucun dépôt n'a été effectué à la trésorerie.

Bernard Le Conte fait part de son grand étonnement et ne comprend pas comment il se fait que personne n'ait mis le maire au courant dès sa nomination. Il n'est prévenu que plusieurs mois après parce qu'il en fait la demande.

Concernant les fêtes de fin d'année, une délibération est votée pour réduire le montant alloué aux cadeaux des enfants. Ainsi, les enfants auront 25 € au lieu de 30 € en carte cadeau. Cette délibération est votée à l'unanimité pour.

Pour le repas des aînés, se pose la question du maintien de ce repas et de la carte cadeau. Après discussion, il est décidé de le maintenir, et ce à la date habituelle (le 11 novembre midi). Mme Opéron dispose de devis réalisés par Monsieur Liberal et propose au conseil différents plats. Il est décidé de proposer un plat unique aux aînés ; celui-ci sera accompagné d'un apéritif et de desserts préparés par les conseillers.

Concernant la carte cadeau, il est décidé de réduire son montant et de s'aligner sur le montant accordé aux enfants, soit 25 € par personne. Cette délibération est votée à l'unanimité pour.

La cérémonie des vœux du maire est maintenue, celle-ci ayant rassemblé beaucoup de monde l'année dernière. La date sera fixée en fonction des disponibilités de la salle des fêtes.

Martine Opéron indique que la cérémonie du 11 novembre se déroulera comme d'habitude avec un rassemblement au monument aux morts et du dépôt d'une gerbe. Le rassemblement sera suivi du traditionnel vin d'honneur.

DELIBERATIONS

SE 60 : Rapport bilan annuel : Délibération acceptée.

Régie salle des fêtes : Délibération pour autoriser le maire à créer, supprimer ou modifier des régies votée à l'unanimité pour.

Prise de compétence de la CCOP dans la gestion d'établissement d'accueil de la petite enfance : Le conseil approuve la prise de compétence par la CCOP concernant "la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'établissements d'accueil de la petite enfance (micro-crèches, petites crèches, crèches, maisons d'assistants maternels...) accueillant au moins 12 enfants". Délibération acceptée à l'unanimité.

Délibération pour accepter le chèque de 739,26€ reçu de EDF : acceptée

Sur demande de la préfecture, création de deux commissions : la commission Marché public est supprimée et deux nouvelles commissions sont créées. Ainsi, Bernard LE CONTE, Anick CAZIER et Benoit JOLY sont titulaires et Jérôme PARIZE, Camille KASTELYN et Brigitte OLIVIER sont suppléants de la

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 septembre 2025

Commission Appel d'offre et de la commission d'analyse des dossiers de candidature.

Autorisation du maire à ester en justice. Afin de couvrir l'ensemble des préjudices découverts dans le cadre de la gestion de la mairie des années passées, il y a lieu d'annuler et reformuler la délibération de la plainte à ester en justice selon le modèle présenté par l'Union des Maires de l'Oise. Cette délibération, adoptée à l'unanimité, annule et remplace la précédente, faite en mars 2025.

Lecture du Compte rendu de la Chambre régionale des Comptes. Le compte administratif étant identique au compte de gestion, la cour des comptes n'étudiera pas les comptes de la commune. Elle valide les comptes de l'exercice 2024. Monsieur Joly Benoit précise qu'effectivement les comptes sont bons, c'est la nature des dépenses réalisées qui pose problème.

Reduction du temps de travail d'un agent communal : Monsieur le Maire revient sur la délibération faite lors du dernier conseil concernant la réduction du temps de travail de la secrétaire de mairie. Le centre de gestion lui a indiqué qu'il était possible de réaliser des contrats en demi-heures ou quart d'heures. Ainsi, il est possible de réduire le temps de travail de l'agent de 2 heures 30. Décision prise à l'unanimité POUR avec effet à compter du 01/10/2025.

De même, le centre de gestion signale que la commune est en droit de demander le trop-perçu sur un arriéré de 2 ans, soit ici 6580 €. 9 sont POUR, 1 abstention. La majorité est donc favorable.

QUESTIONS DIVERSES

Aurélie VERLEYE indique que le passage piéton face à l'arrêt de bus dans le bas de Caply est en partie effacé. Plusieurs incidents se sont produits depuis la rentrée, par manque de civisme des automobilistes. Un passage piéton plus visible permettrait peut-être de réduire les risques. Camille KASTELYN propose de le refaire. Bernard LE CONTE va se renseigner auprès de l'entreprise Roussel pour l'achat de peinture.

Camille KASTELYN demande ce qu'il en est de la location du logement communal et du non-paiement du loyer. Monsieur le Maire indique qu'aucune démarche n'a, pour l'instant, été faite.

Camille KASTELYN demande combien d'adhérents de Vendeuil-Caply participent au club de country ; la salle leur étant prêtée deux fois par semaine gratuitement. Il indique également avoir été surpris de leur départ rapide après leur prestation le jour de la fête communale et du fait qu'ils apportent leur collation et bouteilles alors que la commune tient une buvette.

Bernard LE CONTE évoque des propositions de LED faites à la mairie. Après s'être renseigné auprès du CITEOS, il s'avère que le gain que cette installation permettrait serait minime par rapport au coût, la commune étant d'ores et déjà bien équipée.

Monsieur le Maire propose de réduire les indemnités des élus. Les élus sont d'accord pour une réduction de 25%. Une délibération est votée à l'unanimité.

Camille KASTELYN, qui s'occupe de l'entretien des talus de la commune, de l'entretien des chemins (etc..), propose de voir son indemnité réduite de 50%. Il demande que chacun fournisse un effort au vu de la situation actuelle de la commune.

Monsieur le Maire évoque également la possibilité de demander aux agents communaux de renoncer à leur prime. Ceci est en discussion avec eux actuellement.

N'ayant plus de questions, la séance est levée à 21h34.

La secrétaire,

Le maire.